

POSTULAT : A quand le retour aux 120 kilomètres à l'heure pour le contournement autoroutier de Lausanne ?

Développement :

Au cours de ces dernières années, des travaux importants avaient nécessité l'abaissement de la vitesse sur la bretelle autoroutière du contournement de Lausanne à 100 km/h. Aujourd'hui ces différents travaux sont terminés, cependant la limitation de vitesse n'a pas été adaptée à la situation initiale, soit à la vitesse maximale de 120 km/h. Il semble que le tronçon soit considéré comme dangereux lors de forts taux d'humidité ou de fortes pluies.

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de fournir :

- un état de lieux des travaux effectués sur ce tronçon autoroutier
- un planning/échantier des travaux en cours et à venir
- une confirmation de la restriction de la vitesse suivant les conditions atmosphériques. Cette procédure ne devrait pas poser de problème au vu de la signalisation actuelle.

Au besoin, nous souhaiterions que le Conseil d'Etat intervienne auprès de la Confédération pour solliciter ce changement de vitesse sur le tronçon d'autoroute susmentionné.

Lausanne, le 8 mai 2010

Philippe Ducommun, Député

(Ne souhaite pas développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat)